



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Concours de gardien de la paix

### Présentation de l'épreuve de résolution de cas pratique

L'épreuve de cas pratique se retrouve dans différents concours et intervient notamment dans le recrutement de corps de catégorie B de la fonction publique (niveau bac).

En l'espèce, il s'agit d'une épreuve commune aux trois concours (concours externe, premier concours interne et second concours interne).

Réglementairement, l'épreuve est libellée de la manière suivante :

« A partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps.»

Dès lors, l'épreuve proposée aux candidats est susceptible de contenir :

- un ou plusieurs cas pratiques,
- un dossier professionnel (documentaire) ne pouvant excéder 15 pages.

L'épreuve consiste en une **mise en situation professionnelle**.

Il s'agit **d'évaluer chez le candidat :**

- **ses capacités de discernement,**
- **son aptitude à évaluer une situation,**
- **son aptitude à formuler des propositions.**

Le dossier peut comporter toutes sortes de documents permettant d'éclairer utilement le candidat : articles de presse, graphiques et données chiffrées, jurisprudence, extraits de lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes internes, etc.

Chaque cas pratique est assorti d'une ou plusieurs questions auxquelles le candidat doit répondre de manière *argumentée* en se basant sur les documents fournis dans le dossier professionnel et/ou en faisant appel à ses connaissances générales et son opinion propre.  
Il n'est pas demandé de construire la réponse en partie et sous partie.

## Conception générale de l'épreuve

L'épreuve de cas pratique se fixe comme objectif de placer les candidats dans une **situation de travail concrète**, proche des réalités professionnelles d'un gardien de la paix

*Les cas pratiques proposés ne nécessitent pas de connaissances spécifiques et sont accessibles tant au public externe qu'au public interne.*

Les cas pratiques proposés doivent permettre aux candidats de faire valoir leur capacité à comprendre une situation, l'analyser et prendre des décisions.

Cette épreuve étant professionnalisée, elle nécessite que les candidats mobilisent leurs capacités :

- de réflexion par rapport aux situations données,
- de décision dans un contexte donné.

## Méthodologie

L'objectif de l'épreuve est d'aboutir à des **réponses pragmatiques et argumentées**,

La finalité de l'épreuve est de **résoudre une ou des problématiques et, notamment, de vérifier chez les candidats la capacité à :**

- **analyser la situation professionnelle proposée,**
- **hiérarchiser et synthétiser les informations contenues dans le dossier,**
- **rechercher les solutions appropriées au regard du contexte proposé,**
- **prioriser les actions nécessaires,**
- **prendre des initiatives,**
- **formuler des propositions pratiques et opérationnelles,**
- **se projeter dans un collectif de travail,**
- **se projeter dans une organisation hiérarchique (droits et devoirs),**
- **rédigier (qualité de l'expression, de la rédaction, de l'orthographe),**
- **gérer le temps imparti (2 heures pour traiter l'épreuve).**